



-----  
**Registre des Arrêtés Permanents  
du Maire**

**Pôle Proximité  
Service Réglementation Publique**

---

**Arrêté RP-2022-237 portant dérogation à l'arrêté préfectoral N°22/CAB/399  
relatif aux bruits de voisinage**

---

**LE MAIRE DE LA VILLE DES SABLES D'OLONNE (VENDÉE)**

Vu le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.571-1 à L.571-20, R.571-1 à R.571-97 ;

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R.1334-30 à R.1334-37 et R.1337-6 à R. 1337-10-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5 ;

Vu le Code Pénal ;

Vu la Loi n°92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit ;

Vu l'Arrêté préfectoral N°22/CAB/399 relatif aux bruits de voisinage en date du 31 mai 2022 ;

Vu la demande de dérogation en date 08 juillet 2022 présentée par Monsieur Nicolas CHAILLOLEAU, agissant en tant que gérant du Camping Les Pirons - 27 rue des Marchais - 85180 Les Sables d'Olonne, souhaitant effectuer les manifestations publiques dénommées «Animations» qui auront lieu du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 15 septembre 2022 sise 27 rue des Marchais 85180 Les Sables d'Olonne ;

Considérant l'intérêt pour l'animation culturelle, pour l'attractivité commerciale de la ville que présente cette demande ;

Considérant que le Maire, peut fixer des conditions dérogatoires à l'arrêté préfectoral lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions ;

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Monsieur Nicolas CHAILLOLEAU est autorisée à déroger à l'arrêté préfectoral N°22/CAB/399 du 31 mai 2022 relatif aux bruits de voisinage du lundi 18 juillet 2022 au jeudi 15 septembre 2022 pour les manifestations qui se dérouleront 27 rue des Marchais 85180 Les Sables d'Olonne :

Tous les jours du lundi 18 juillet 2022 au mercredi 31 août 2022 :

- Aquagym à la piscine de 11h00 à 12h00,
- Jeux apéros de 19h00 à 20h00,
- Soirée animée – thème du jour (voir tableau ci-joint) de 21h00 à 23h00.

Tous les jours du jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022 au jeudi 15 septembre 2022 :

- Aquagym à la piscine de 11h00 à 12h00,
- Jeux apéros de 18h00 à 20h00,

- Soirée animée sauf les mardis – thème du jour (voir tableau ci-joint) de 21h00 à 23h00.

Chaque dimanche du 24 juillet 2022 au 11 septembre 2022 :

- Pot d'accueil de 18h15 à 18h45.

**Article 2 :** Il est expressément rappelé que l'animation prévue à la date définie à l'article 1 doit impérativement respecter les dispositions des articles R 1334-30 à R 1334-37 du Code de la Santé Publique, portant sur la réglementation relative aux bruits de voisinage.

~~**Article 3 :** Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Par ailleurs, le demandeur qui n'aurait pas respecté cet arrêté ne pourra plus bénéficier de nouvelle dérogation.~~

**Article 4 :** Le présent arrêté prendra effet après transmission au contrôle de légalité et publication au Recueil des Actes Administratifs.

**Article 5 :** Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette décision. Il informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 allée de l'Île Gloriette 44 041 NANTES CEDEX – dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou affichage et de sa transmission au contrôle de légalité. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de police et les agents placés sous leurs ordres sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Sables d'Olonne, le 15 JUIL. 2022

Pour le Maire et par délégation,  
**Michel BAUDUIN**



Adjoint au maire,  
délégué à la sécurité et au domaine public

Envoyé en préfecture le 15/07/2022

Reçu en préfecture le 15/07/2022

Affiché le 15/07/2022

ID : 085-200082139-20220715-RP\_2022\_237-AI

# Programme d'animations

DU 07/07 AU 23/08

**Dimanche**

**Mercredi**

**Vendredi**

**Mardi**

**Mercredi**

**Vendredi**

**Vendredi**

**Votre matinée**

**Votre après-midi**

**Votre soirée**

<b>BIENVENUE A TOUS</b>	11h Aquagym	10h Reveil musculaire 11h Aquagym / Ping Pong	10h Cuisses/abdos/ Fessiers 11h Aquagym / Badminton	9h30 Rando/yoga 10h Step 11h Aquagym / Basket Ball	9h30 Pétanque trophée des Pirons doublette 10h Marche activité 11h Aquagym	10h Circuit training 11h Aquagym 12h Séance photo avec pirouette
<b>BONNE INSTALLATION</b>	16h inscriptions au mini club 18h Pot d'accueil	14h30 Pétanque doublette 18h Initiation danse	16h Water-polo 18h Batchata	15h-17h Olympiades (Rdv au city stade) 18h Salsa	14h30 Remise du trophée des Pirons 18h Stretching	16h Tournoi de football 17h Aqua'zumba
<b>19h HAPPY HOUR / JEU APERO</b>						
21h30 Crazy quiz	21h30 Soirée dansante déguisée	21h30 Loto	21h30 Concert années 80	21h30 Best anim	21h30 Soirée dansante fluo party	21h30 Spectacle d' animateur

Vert = activités à la piscine Rouge = activités au bar Vert = RDV sur le lieu de l'activité Violet = soirée

